

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE
SUR LES TUMEURS CEREBRALES
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

-=-

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE
SUR LES TUMEURS CEREBRALES
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

-=-

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Sommaire

- ✓ Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- ✓ Rapport Spécial sur les conventions réglementées

◇◇◇

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE
SUR LES TUMEURS CEREBRALES
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'assemblée générale de l'A.R.T.C.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'A.R.T.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mont Saint Aignan,
Le 12 avril 2024

Secno



Franck DUCLOS
Commissaire aux Comptes



GMBA Seleco
WALTER ALLINIAL

membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

Association pour la Recherche sur les Tumeurs Cérébrales

47, Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

Comptes Annuels

Exercice clos le 31/12/2023

GMBA SELECO

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de WALTER FRANCE et d'Allinial Global International

Siège social : 5 rue Lespagnol - 75020 PARIS
Téléphone : +33 (0)1 44 93 10 30 - Fax : +33 (0)1 44 93 10 39
E-mail : paris20@gmba.fr

SARL au capital de 75 812 90 Euros - 612 007 690 RCS Paris
NAF 6920 Z - N° TVA : FR01612007690

www.gmba-allinial.com

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	51 505	21 545	29 960	35 094
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	245 480		245 480	320 000
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	296 985	21 545	275 440	355 094
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations	28 900		28 900	
Autres	60 329		60 329	40 435
Valeurs mobilières de placement	538 650		538 650	333 268
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	287 531		287 531	533 666
Charges constatées d'avance	25 733		25 733	33 764
TOTAL III	941 143		941 143	941 134
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 238 129	21 545	1 216 583	1 296 228

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	18 344	18 344
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	48 973	48 973
Autres réserves		
Report à nouveau	619 295	667 569
Excédent ou déficit de l'exercice	-37 536	-48 274
Situation nette	649 075	686 612
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	649 075	686 612
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	215 613	128 000
Fonds dédiés	145 078	102 379
TOTAL III	360 691	230 379
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 947	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 024	74 947
Dettes des legs ou donations	58 768	192 000
Dettes fiscales et sociales	475	47
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70 604	112 243
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	206 817	379 237
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 216 583	1 296 228

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	6 390	13 110
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	434 317	578 549
Mécénats	185 633	141 242
Legs, donations et assurances-vie	197 001	291 976
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		26 310
Utilisations des fonds dédiés		67 147
Autres produits	43 813	
TOTAL I	867 153	1 118 334
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	5 863	223
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	414 725	679 540
Aides financières	435 229	203 645
Impôts, taxes et versements assimilés	564	220 586
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations	7 174	7 180
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	42 699	51 602
Autres charges	303	1 668
TOTAL II	906 558	1 164 444
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-39 405	-46 111
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	5 240	712
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	5 240	712
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		2 780
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		2 780
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	5 240	-2 068
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-34 164	-48 178

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	320 000	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	320 000	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 293	49
Sur opérations en capital	320 000	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	322 293	49
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-2 293	-49
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	1 079	47
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 192 393	1 119 046
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 229 930	1 167 320
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-37 536	-48 274

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		963
Prestations en nature	16 400	5 800
Bénévolat	108 000	96 100
TOTAL	124 400	102 863
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		963
Prestations en nature	16 400	5 800
Personnel bénévole	108 000	96 100
TOTAL	124 400	102 863

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Annexe

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Association pour la Recherche sur les Tumeurs Cérébrales (ARTC) est une association née en 1992 de la volonté de familles de patients et de l'équipe médicale de la Salpêtrière de créer une association pour développer la recherche sur les tumeurs cérébrales :

Les priorités de l'ARTC sont de :

- Verser des bourses aux chercheurs pour les attirer dans cette discipline,
- Investir dans les recherches visant à établir une "preuve de concept"

L'objectif est de faire les premières expériences afin d'obtenir des résultats préliminaires qui permettront ensuite de postuler pour des financements publics ou associatifs.

- Soutenir les services hospitaliers et les patients, en mettant à leur disposition des personnels qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et en contribuant à la formation des professionnels.

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Avant affectation l'exercice clos le 31/12/2023 présente un total bilan de 1 216 583 euros et un compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -37 536 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des règlements suivants :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

II. FAITS MARQUANTS

L'association a sollicité auprès de l'administration fiscale un rescrit pour confirmer que celle-ci bénéficie de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit sur les legs qu'elle reçoit. En l'absence de réponse ou prise de position de l'administration fiscale, les droits de mutation versés en 2023 pour un montant de 191 k €uros à l'occasion de la vente du bien immobilier relative à la succession de Madame LEBESSON (legs 2022), n'ont pas été portés en produit à recevoir, par mesure de prudence. Les droits de mutation relatifs à la succession en cours de Monsieur MASSIAS, validé en 2023, n'ont pas été provisionnés à la clôture de l'exercice, considérant l'accord tacite de l'administration fiscale.

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Actif immobilisé

Investissements (cf tableau joint)

Amortissements (cf tableau joint)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant :

- Agencements et aménagements 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

3.2. Créances

(cf. tableau joint)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées des dons à recevoir au 31 décembre et encaissés au cours du premier trimestre de l'exercice suivant, pour 57 k Euros.

3.3. Fonds Propres

(cf. tableau joint)

Les fonds propres ont évolué de la façon suivante :

- Fonds propres au 31/12/2022 : 686 612 Euros
- Résultat Exercice au 31/12/2023 : -37 536 Euros
- Fonds propres au 31/12/2023 : 649 075 Euros

3.4. Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risques et charges n'a été constituée à la clôture de l'exercice .

3.5. Fonds dédiés et reportés

(cf. tableau joint)

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'ont pas pu encore être totalement utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à :

- FD Thomas BERTHY : 140 492 Euros
- FD RAM ACTIVE : 4 586 Euros

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

3.6. Legs et donations

(cf. tableau joint)

Les Fonds reportés inscrits à l'ouverture de l'exercice pour un montant de 128 K Euros, relatifs à la succession de Madame LEBESSON, ont été repris au cours de l'exercice, à la suite de la vente du bien immobilier (320 k Euros) intervenue au cours de l'exercice.

Le conseil d'administration a accepté en date du 21 juin 2023, le legs de Monsieur MASSIAS, dont l'actif net s'élevant à 215.6 k Euros, a été inscrit à l'actif du bilan, conformément à la réglementation en matière de biens destinés à être revendus et au passif pour les droits de succession dus.

Le transfert de propriété n'ayant pas eu lieu au cours de l'exercice, l'opération a été reportée à la clôture de l'exercice, pour un montant de 215,6 k Euros.

3.7. Emprunts

Aucun emprunt n'a été souscrit au cours de l'exercice.

3.8. Contributions volontaires en nature

(cf. tableau joint)

Une contribution volontaire est un acte par lequel une personne physique ou morale fournit à l'ARTC un travail (bénévolat), des biens (dons en nature), ou autre service à titre gratuit (Prestation en nature) et n'entraîne pas de flux financier.

Concernant le bénévolat, il s'agit pour l'ARTC de l'ensemble des bénévoles présents au sein des différentes antennes régionales de l'association, ainsi que les membres du conseil d'administration.

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 6 747 heures pour un montant de 108 000 Euros.

La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 11,44 Euros/heure qui correspond au SMIC horaire moyen de l'exercice, auquel ont été prises en compte des charges sociales estimées à 40% .

L'association bénéficie en 2023 de :

- Prestation en nature pour 16 400 Euros
- Abandons de frais pour 8 795 Euros

3.9. Dettes

(cf. tableau joint)

3.10. Aides financières

L'association a validé lors du conseil scientifique du 25 septembre 2023, un ensemble de subventions destinées à la recherche pour un montant total de 177 Euros, dont 70 k Euros sont à payer au 31 décembre 2023.

L'association enregistre en aides financières :

- Les bourses versées aux chercheurs, validées par le Conseil scientifique,
- Les subventions de recherches, validées par le Conseil scientifique et approuvées par le Conseil d'administration,
- Les conventions passées avec des établissements publics (APHP, ICM), essentiellement pour le financement de personnel.

3.11. Détails des autres produits et des autres charges

Le poste « autres produits » concerne principalement aux recettes manifestations pour 42 k Euros

Le poste « autres charges » n'est pas significatif

IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

4.1. Effectif moyen

L'association n'a employé aucun salarié au cours de l'exercice.

4.2. Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

4.3. Rémunération versés à certains dirigeants

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs fonctions électives.

4.4. Honoraire du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes au titre de la certification des comptes de 2023 de l'exercice sont de 8 760 Euros.

4.5. Engagements financiers hors bilan

Engagements donnés

Néant

Engagement reçus

Néant

SECNO
28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions Installations techniques, matériel et outillage industriel Installations générales, agencements et aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers	8 971 5 400	3 840 3 335		12 811 8 735
TOTAL	14 371	7 174		21 545
TOTAL GÉNÉRAL	14 371	7 174		21 545

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp. Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui Inst. gales, agenc. et aménag. des construc. Inst. tech. mat. et outil. indus. Inst. gales, agenc. et aménag. divers Matériel de transport Mat. de bureau et info. mob. Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES			REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	28 900	28 900	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées	60 329	60 329	
Débiteurs divers	25 733	25 733	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	114 962	114 962	

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	12 947	12 947		
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	64 024	64 024		
Fournisseurs et comptes rattachés	58 768	58 768		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autre organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	475	475		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	70 604	70 604		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	206 817	206 817		

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 934	
Dettes des legs ou donations	58 768	192 000
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70 604	112 243
TOTAL	144 306	304 243

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations	28 900	
Autres créances	57 314	34 982
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	86 214	34 982

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	31/12/2022
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	31/12/2022
Charges :	- D'exploitation	25 733	33 764
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		25 733	33 764

SECNO28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Détail des legs, donations et assurance-vie

Produits	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	61 233
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article L213-9	223 380
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	128 000
TOTAL	412 613

Charges	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	215 613
TOTAL	215 613

SOLDE DE LA RUBRIQUE	197 001
-----------------------------	----------------

SECNO28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
FD THOMAS BERTHY	102 379	38 113				140 492	
FD RAM ACTIVE		4 586				4 586	
TOTAL	102 379	42 699				145 078	
TOTAL GÉNÉRAL	102 379	42 699				145 078	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
FONDS REPORTEES SUR LEGS	128 000	215 612	128 000	215 612
TOTAL	128 000	215 612	128 000	215 612
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL	128 000	215 612	128 000	215 612

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Variation des fonds propres art.431-5

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	18 344				18 344
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	48 973				48 973
<i>- dont réserves des activités sociales et médico sociales</i>					
Report à nouveau	667 569			48 274	619 295
<i>- dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales</i>					
Excédent ou déficit de l'exercice	-48 274				-37 536
<i>- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico sociales</i>					
Situation nette	686 612			48 274	649 075
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	686 612			48 274	649 075

Commentaires : néant

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Mécénats étrangers	31 852
TOTAL	31 852

Mécénats – Suisse : 12 657 €

Mécénats – Guernesey : 18 345 €

Mécénats – Belgique : 600 €

Mécénats – Allemagne : 250 €

Dons Particuliers en Ligne UE/Hors UE : 7 099 €

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Solde au 31/12/2023	Dont générosité du PUBLIC	Solde au 31/12/2022	Dont générosité du PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public	867 153,29	867 153,29	1 220 023,67	1 220 023,67
1.1 Cotisations sans contrepartie	6 390,00	6 390,00	13 110,00	13 110,00
1.2 Dons, legs mécénat				
- Dons manuels	434 317,03	434 317,03	578 549,24	578 549,24
- Legs, donations et assurance-vie	197 957,32	197 957,32	419 975,74	419 975,74
- Mécénat	185 632,61	185 632,61	141 241,91	141 241,91
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	42 856,33	42 856,33	67 146,78	67 146,78
2 - Produits non liés à la générosité du public	325 240,17	0,00	711,91	0,00
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contribution financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	325 240,17	0,00	711,91	0,00
3 - Subventions et autres concours publics				
4 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs			218 310,14	218 310,14
TOTAL	1 192 393,46	867 153,29	1 439 045,72	1 438 333,81
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales	638 937,50	638 937,50	634 786,60	634 786,60
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	284 044,44	284 044,44	431 141,51	431 141,51
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	354 893,06	354 893,06	203 645,09	203 645,09
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - Frais de recherche de fonds	60 261,76	60 261,76	85 923,28	85 923,28
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	60 261,76	60 261,76	85 923,28	85 923,28
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de fonctionnement	479 778,01	125 254,72	387 780,84	356 369,67
4 - Dotations aux amortissements et provisions	7 174,26	0,00	7 180,00	0,00
5 - Impôt sur les bénéfices	1 079,00	0,00	47,00	0,00
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	42 699,31	42 699,31	371 602,25	371 602,25
TOTAL	1 229 929,84	867 153,29	1 487 319,97	1 448 681,80
EXCEDENT OU DEFICIT	-37 536,38	0,00	-48 274,25	-10 347,99

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (SUITE)

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Solde au 31/12/2023	Dont générosité du PUBLIC	Solde au 31/12/2022	Dont générosité du PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	124 400	124 400	102 863	102 863
Dons en Nature	0	0	0	0
Abandon De Frais	0	0	963	963
Prestations En Nature	16 400	16 400	5 800	5 800
Personnel Bénévole	108 000	108 000	96 100	96 100
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 - Concours publics en nature				
Prestations En Nature				
Dons en Nature				
TOTAL	124 400	124 400	102 863	102 863
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	113 100	113 100	98 863	98 863
Réalisées en France	113 100	113 100	98 863	98 863
Réalisées a l'étranger				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires aux fonctionnement	11 300	11 300	4 000	4 000
TOTAL	124 400	124 400	102 863	102 863

SECNO
 28 rue Alfred Kastler - CS 50278
 76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
 Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Ecart N/N-1 €uros	Ecart N/N-1 %
EMPLOI DE L'EXERCICE				
1 - Missions sociales	638 938	634 787	4 151	0,65%
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	284 044	431 142	-147 097	-34,12%
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	354 893	203 645	151 248	74,27%
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - Frais de recherche de fonds	60 262	85 923	-25 662	-29,87%
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	60 262	85 923	-25 662	-29,87%
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de fonctionnement	125 255	356 370	-231 115	-64,85%
TOTAL DES EMPLOIS	824 454	1 077 080	-252 626	-94,06%
4 - Dotations aux amortissements et provisions				
5- Reports en fonds dédiés de l'exercice	42 699	371 602	-328 903	-88,51%
TOTAL	867 153	1 448 682	-581 529	-40,14%

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (SUITE)

RESSOURCES PAR ORIGINE	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Ecart N/N-1 €uros	Ecart N/N-1 %
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie	6 390	13 110	-6 720	-51,26%
1.2 Dons, legs mécénat				
- Dons manuels	434 317	578 549	-144 232	-24,93%
- Legs, donations et assurance-vie	197 957	419 976	-222 018	-52,86%
- Mécénat	185 633	141 242	44 391	31,43%
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	42 856	67 147	-24 290	-36,18%
TOTAL DES RESSOURCES	867 153	1 220 024	-352 870	-28,92%
2 - Reprises sur provisions et dépréciations				
3 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	0	218 310	-218 310	-100,00%
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	0	#DIV/0!
TOTAL DES RESSOURCES	867 153	1 438 334	-571 181	-39,71%

RESSOURCES REPORTEE LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES°)			Ecart N/N-1 €uros	Ecart N/N-1 %
RESSOURCES DEBUT D'EXERCICE	0	10 348		
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	-10 348	10 348	-100,00%
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEE LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0		

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (SUITE)

CONTIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Ecart N/N-1 €uros	Ecart N/N-1 %
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	113 100	98 863	14 237	14,40%
Réalisées à l'étranger				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement				
	11 300	4 000	7 300	182,50%
TOTAL	124 400	102 863	21 537	20,94%
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	108 000	96 100	11 900	12,38%
Prestations en nature	16 400	5 800	10 600	182,76%
Dons en nature	0	963	-963	-100,00%
TOTAL	124 400	102 863	21 537	20,94%
FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES°)				
FONDS DEDIES DEBUT D'EXERCICE				
	102 379	77 087	25 292	32,81%
(-) Utilisation		26 310	-26 310	-100,00%
(+) Report	42 699	51 602	-8 903	-17,25%
RESSOURCES REPORTEE LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES°)	145 078	102 379	42 699	41,71%

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE
SUR LES TUMEURS CEREBRALES
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

À l'assemblée générale de l'A.R.T.C.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Mont Saint Aignan,
Le 12 avril 2024

Secno



Franck DUCLOS
Commissaire aux Comptes